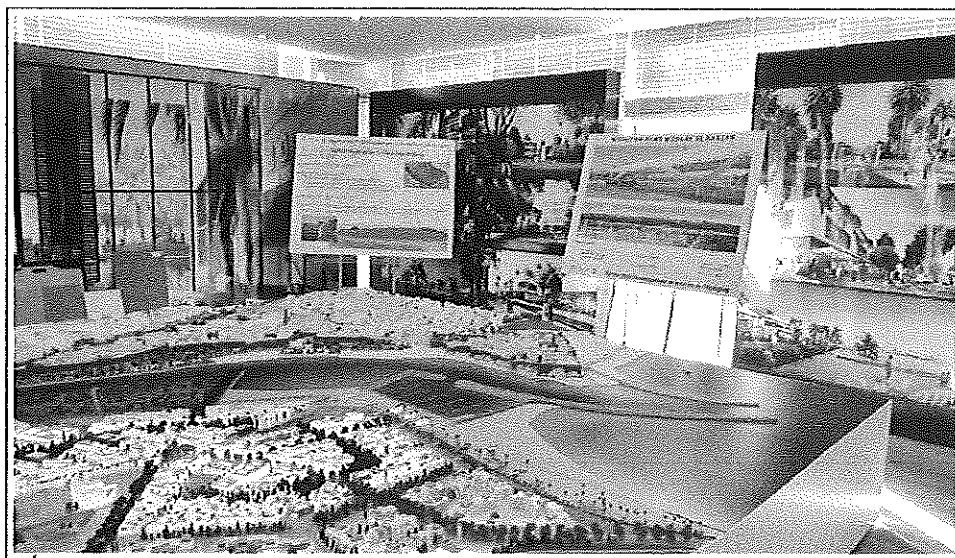


SOUS LA DIRECTION DE
Lamia Zaki

L'action urbaine au Maghreb

Enjeux professionnels et politiques



IRMC - KARTHALA



L'IRMC

USR 3077



L'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC) est un centre de recherche en sciences humaines et sociales, à vocation régionale, dont le siège est à Tunis. Créé en 1992, il est l'un des 27 Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE) placés sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes et, depuis 2000, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) dont il constitue une Unité mixte (USR 3077).

L'IRMC contribue, en partenariat avec la communauté scientifique notamment maghrébine et européenne, au développement de la recherche sur le Maghreb. Ses programmes participent aux débats des sciences humaines et sociales dans une perspective comparée, à l'échelle régionale et internationale.

La valorisation de ses travaux de recherche représente aujourd'hui un catalogue de plus d'une cinquantaine de publications collectives ou d'auteurs, chez différents éditeurs (dont sa publication annuelle *Maghreb et sciences sociales*).

Depuis septembre 2008, l'IRMC est dirigé par
Pierre-Noël DENIEUIL.

Site internet de l'IRMC
<http://www.irmcmaghreb.org>.

Préparation éditoriale : Anne-Marie Planel

PAO : Besma Ouraïed

Illustration de couverture : Salle de présentation du projet du Bou Regreg, Agence du
Bou Regreg, Rabat (photographie de Pierre-Arnaud Barthel, janvier 2010).

Auteurs

- Jellal Abdelkafi, architecte paysagiste et urbaniste, directeur du bureau d'études Abdelkafi, Tunis.
- Pierre-Arnaud Barthel, géographe et urbaniste, maître de conférences à l'Université de Nantes, chercheur détaché au Centre d'études et de documentation économiques, juridiques et sociales (CEDEJ) au Caire.
- Hend Ben Othman Bacha, architecte, doctorante en urbanisme à l'École nationale d'architecture et d'urbanisme (ENAU) de Tunis, enseignante à l'Institut supérieur des technologies de l'environnement, de l'urbanisme et du bâtiment (ISTEUB) de Tunis.
- Morched Chabbi, sociologue et urbaniste, directeur du bureau d'études Urbaconsult, Tunis.
- Abderrahim Hafiane, architecte et urbaniste, directeur du bureau d'études Atelier Urbanisme et Architecture (AUA), Annaba.
- Aziz Iraki, géographe, Professeur à l'Institut national d'aménagement et d'urbanisme (INAU) de Rabat.
- Pascale Philifert, géographe et urbaniste, maître de conférences à l'Université Paris Ouest Nanterre.
- Olivier Toutain, architecte et urbaniste, consultant sur les questions de développement urbain, Rabat.
- Sami Yassine Turki, ingénieur et docteur en génie civil, urbaniste, maître assistant à l'Institut supérieur des technologies de l'environnement, de l'urbanisme et du bâtiment (ISTEUB) de Tunis.
- Madani Safar Zitoun, sociologue, Professeur des Universités au département de sociologie de l'Université d'Alger.
- Lamia Zaki, politologue, chercheur à l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC) à Tunis.
- Ayoub Ziadi, ingénieur et urbaniste, doctorant en géographie à la Faculté des lettres et sciences sociales de l'Université Mohamed V à Rabat. Actuellement chef de projet à l'Agence pour la promotion et le développement économique et social des Provinces du Sud du Royaume du Maroc.

Sommaire

Lamia Zaki, <i>Introduction</i>	11
Morched Chabbi <i>Rôle et fonctions des urbanistes dans la fabrication des villes du Sud : le cas de Tunis (1960-2009)</i>	31
Jellal Abdelkafi, entretien réalisé par Lamia Zaki <i>Une carrière d'urbaniste en Tunisie</i>	49
Abderrahim Hafiane <i>L'évolution des instruments et des acteurs des politiques urbaines en Algérie après l'indépendance</i>	77
Madani Safar Zitoun <i>Les évolutions récentes dans la politique urbaine à Alger. La consécration de l'« urbanisme présidentiel » ?</i>	97
Aziz Iraki et Ayoub Ziadi <i>Cadres techniques communaux et refontes administratives dans les grandes villes du Maroc : le cas de Casablanca</i>	117
Pascale Philifert <i>Les agences urbaines au Maroc : un tournant politique et professionnel ?</i>	143
Olivier Toutain <i>Retour sur l'expérience d'accompagnement social des projets (ASP) de résorption de l'habitat insalubre au Maroc</i>	169
Sami Yassine Turki <i>Les systèmes d'information urbains de l'Agence d'urbanisme du Grand Tunis. Entre affichage politique et réalités du terrain, le rôle des agents opérationnels</i>	183
Pierre-Arnaud Barthel et Lamia Zaki <i>Les holdings d'aménagement, nouvelles vitrines techniques de l'action urbaine au Maroc : les cas d'Al Omrane et de la CDG Développement</i>	205
Hend Ben Othman Bacha <i>Les promoteurs immobiliers privés en Tunisie. Enjeux d'un groupe professionnel en mutation</i>	227
Lamia Zaki <i>La Fédération nationale des promoteurs immobiliers : la mobilisation corporatiste de nouveaux acteurs de la fabrication des villes au Maroc</i>	255

Rôle et fonctions des urbanistes dans la fabrication des villes du Sud : le cas de Tunis (1960-2009)

Morched CHABBI

Les urbanistes, dont la fonction consiste à planifier et accompagner l'aménagement du territoire et la fabrication des villes, apparaissent a priori comme des médiateurs privilégiés de l'action urbaine¹. Chargés de réaliser les études et de formuler les diagnostics à partir desquels se prend la décision politique, leur fonction les places théoriquement au cœur de la définition des enjeux et des problèmes urbains, ainsi que des solutions à mettre en œuvre pour y répondre. L'analyse du rôle des urbanistes sur les formes de l'urbanisation en Tunisie nous amènera cependant à relativiser l'hypothèse selon laquelle ces acteurs participeraient « naturellement » à la construction du référentiel des politiques urbaines du pays et parviendraient systématiquement à convertir leurs recommandations en options politiques.

On montrera que l'évolution du poids des urbanistes dans l'action urbaine depuis l'indépendance dépend du contexte politique mais aussi de la place et du statut des acteurs techniques au sein du processus de décision. On reviendra sur les conditions de formation de ce groupe professionnel, qui s'est d'abord constitué à la fin des années 1960 au sein de l'Association de sauvegarde de la médina (ASM) de Tunis. Si les recommandations de l'ASM n'ont guère été suivies dans les années 1970, l'association ayant pris le contre-pied des politiques urbaines menées à l'échelle nationale, elles ont sans doute largement inspiré la politique de réhabilitation des quartiers spontanés engagée à partir des années 1980 ; le rôle des urbanistes a ainsi pu s'exercer « en différé ».

Certes, la mise en œuvre de politiques urbaines ambitieuses, en termes d'habitat, mais aussi de transports, etc. à partir des années 1970 a été impulsée directement par le pouvoir central pour accompagner la mise en place d'un nouveau modèle de développement. Le recrutement de nombreux experts de la ville – et notamment ceux de l'ASM – au sein de l'administration a cependant permis à ces derniers d'influencer davantage la décision publique et a favorisé la mobilisation corporative des urbanistes.

1. P. Muller (2000, 50) définit les médiateurs des politiques publiques comme « des acteurs qui réalisent la construction d'un référentiel d'une politique, c'est-à-dire la création d'images cognitives déterminant la perception du problème par des groupes en présence et la définition des solutions appropriées aux politiques publiques ».

On verra enfin que l'externalisation des études urbaines par les pouvoirs publics à partir des années 1990 s'est accompagnée d'une centralisation accrue de la décision politique : malgré une forte production de documents d'urbanisme liée à la mise en place de nouveaux instruments de planification, les professionnels de la ville ont perdu leur lien direct avec les instances de décision. Leur rôle apparaît d'autant plus relatif que se développent de grands projets urbains financés par des investissements étrangers, desquels les urbanistes nationaux sont systématiquement évincés.

1. L'Association de sauvegarde de la médina, cadre de l'émergence d'un nouveau groupe d'experts de la ville à Tunis (1968-1975)

Les premières années de l'indépendance de la Tunisie furent consacrées au développement agricole. Dictées par un parti pris moderniste, les interventions des pouvoirs publics sur l'urbain ont essentiellement consisté dans les années 1960 à démolir les « gourbivilles »² et à refouler leurs habitants vers leur région d'origine (Chabbi, 1989). En 1959, l'État envisageait de réaliser une percée de la médina de Tunis pour faciliter les transports et relier le quartier de la Kasbah, où étaient concentrés les ministères, à la ville européenne, quitte à détruire la partie centrale de la ville historique – ce tissu urbain était alors perçu sous le prisme de la vétusté, voire du sous-développement. Bien qu'un concours international d'urbanisme ait été lancé une année plus tard, le projet fut finalement abandonné en raison de son coût prohibitif.

Il n'est donc pas étonnant que la création en 1968 de l'Association de sauvegarde de la médina (ASM) de Tunis n'ait pas relevé d'une décision de l'État central, mais qu'elle ait résulté d'une initiative de la municipalité. L'association est en effet née sous l'impulsion du maire de la capitale, inquiet de la dégradation du bâti de la médina et de sa densification, consécutives à un fort exode rural. L'ASM fut dotée d'un atelier d'urbanisme dont la direction fut confiée à Jellal Abdelkafi, architecte paysagiste et urbaniste. En raison du manque de spécialistes tunisiens, il fit d'abord appel à cinq experts italiens et français afin d'effectuer un relevé exhaustif de la médina à l'échelle 1/250. Cette première réalisation, unique dans le monde arabe, a sans doute constitué un argument décisif pour convaincre l'Unesco d'investir dans des projets de mise en valeur de la médina de Tunis et de mise en valeur de Carthage.

Suite à la constitution de l'ASM, l'État tunisien adressa en effet une requête à l'Unesco qui engagea, à partir de 1970, des financements dans le cadre du projet Tunis-Carthage, pour lequel furent recrutés des experts internationaux,

2. C'est ainsi qu'ont été dénommés en Tunisie les premiers quartiers spontanés (ou non réglementaires). L'appellation s'explique par le fait que ces quartiers souvent occupés par des populations venues des campagnes correspondaient à la transposition en ville d'un type rudimentaire de construction rurale, le gourbi. Cinq gourbivilles ont été ainsi détruits entre 1959 et 1966 dans la ville de Tunis (Chabbi, 2005, 64).

ainsi que des homologues tunisiens. Achevé en 1974, le projet avait, outre la réhabilitation de la médina, pour objectif de sauvegarder et de protéger le site archéologique de Carthage, d'une surface de 600 ha. Il s'agissait notamment de le préserver des pressions spéculatives visant à le transformer en zone urbaine.

Si le plan de sauvegarde fut graduellement adopté par les pouvoirs publics à partir du début des années 1980, le projet Tunis-Carthage a cependant contribué à engager diverses opérations de restructuration, de réhabilitation et de rénovation dans la médina de Tunis directement après son élaboration. L'équipe de l'ASM a ainsi réalisé l'opération de rénovation de La Hafsia en 1975 : outre les actions de réhabilitation du bâti et la restauration de deux palais (Dar Lasram et le palais Kheireddine, aujourd'hui musée de la ville de Tunis), un espace libre dans la médina centrale a permis à l'équipe de construire 100 logements respectant les principes d'organisation morphologique et typologique du centre ancien (Abdelkafi, 1989). Cette première tranche du projet, réalisée au cours des années 1970, reçut le prix Agha Khan de l'architecture islamique.

La démarche était pionnière au Maghreb, puisque ce n'est qu'au milieu des années 1980, soit dix années après l'expérience de l'ASM, qu'une médina comme celle de Fez a suscité l'intérêt des pouvoirs publics marocains et des bailleurs internationaux. Les opérations de l'ASM ont sans doute poussé l'État tunisien à mettre en sourdine sinon à abandonner définitivement l'option de démolition du centre historique, même si l'association et ses professionnels sont restés pendant une dizaine d'années en porte-à-faux avec les politiques urbaines préconisées par les pouvoirs publics au niveau national.

Entre 1970 et 1973, l'atelier d'urbanisme de l'ASM constitua un véritable centre de formation : disposant de financements conséquents (50 000 dinars de l'époque), il organisa un cours public d'urbanisme animé par un expert français (Steinebach, 1973). Certains de ses membres tunisiens ont par ailleurs dispensé, à partir de 1972, des cours à l'Institut technologique d'art, d'aménagement et d'urbanisme de Tunis (ITAAUT), contribuant à diffuser les prémisses d'une culture de l'habitat ancien et des modalités de sa réhabilitation. L'atelier de l'ASM accueillit surtout des stagiaires (dont une dizaine d'étudiants de l'ITAAUT et des étudiants en formation en France), et recruta de jeunes diplômés tunisiens. L'association contribua à former une quinzaine d'experts (architectes, mais aussi urbanistes, sociologues, économistes), qui constituèrent le premier noyau de spécialistes tunisiens de l'urbain. L'association devint une institution de référence pour tout ceux qui s'intéressaient à l'urbain en Tunisie.

Bien que largement reconnu, y compris à l'international, ce premier groupe d'experts tunisiens a cependant été marginalisé de fait. Les premières initiatives engagées n'ont en effet pas connu de suite et n'ont pas donné lieu à la mise en place d'une politique publique globale en faveur des centres historiques. Les actions de l'ASM montrent que les spécialistes de l'urbain en Tunisie,

quelles que soient leurs compétences, ne peuvent participer aux politiques publiques que si leur action fait écho aux orientations décidées en amont par le pouvoir central.

L'équipe initiale de l'ASM fut par ailleurs progressivement dispersée au milieu des années 1970. D'une part, il fut mis fin à la mission de l'équipe d'experts étrangers après l'achèvement du projet Tunis-Carthage en 1974. Certains chargés d'études tunisiens quittèrent alors l'atelier d'urbanisme³. D'autre part, l'association fut perçue par les autorités après les événements de février 1972⁴ comme une structure atypique. Composée de certains chargés d'études connus pour leur engagement politique et leur appartenance à une organisation de gauche, elle fut notamment dotée d'un nouveau directeur chargé de mener à bien sa « normalisation », et fut mise en sommeil jusqu'au milieu des années 1980.

Ce n'est qu'en 1986 que l'État tunisien promulgua un décret de classement du site archéologique de Carthage et que les projets de réhabilitation de la médina de Tunis connurent un nouveau déploiement. Des architectes, formés en tant que stagiaires par les premiers professionnels de l'association, furent alors engagés en 1982, et reçurent à leur tour le prix Agha Khan pour la deuxième tranche du projet de La Hafsia.

L'expérience de l'ASM a donc largement contribué à l'émergence d'un nouveau corps de « professionnels locaux de l'urbanisme » (Souami, 2006) en Tunisie. Même si l'impact de l'association sur les politiques urbaines de l'époque est resté très marginal, l'ASM a fonctionné comme un espace de transmission de nouveaux savoir-faire en matière de réhabilitation des médinas.

2. Déploiement des politiques urbaines, développement et légitimation des groupes d'experts de la ville (1970-1990)

L'essor des politiques publiques territorialisées et l'affirmation d'un corps de professionnels de l'urbain

L'évolution importante de la médiation en matière de politique urbaine entre 1970 et 1990 intervient dans une phase où les enjeux urbains s'érigent en problèmes publics, après une décennie au cours de laquelle le développement agricole avait constitué la cible essentielle de l'action publique en Tunisie. Au plan politique, le modèle de développement des années 1960 correspondait à un capitalisme d'État au sein duquel le pouvoir autoritaire était un acteur

3. L'initiateur et directeur de l'ASM rejoignit ainsi l'équipe des Nations Unies chargée de préparer à New York la conférence mondiale « Habitat » de Vancouver - 1975.

4. Les grèves et manifestations d'étudiants du printemps 1972 contestèrent notamment la représentativité des élus syndicaux de l'Union générale des étudiants tunisiens (UGET) issus du congrès de Korba. Cf. T. Monastiri (1972)

exclusif. Au plan économique, le « socialisme destourien »⁵ correspondait à un modèle de développement de substitution d'importations (Chabbi, 2009a). L'échec de cette orientation, qui a suscité la révolte de la petite paysannerie⁶, incita l'État-parti à abandonner ce modèle en 1969 et à opter pour un développement libéral basé sur la promotion des exportations et l'appel aux capitaux étrangers. Toutefois, l'appel à ces derniers risquait de rester lettre morte, dans la mesure où les villes tunisiennes étaient dans un état de sous-équipement important.

Dans le Grand Tunis, la dégradation des conditions d'habitat, de transport et de développement urbain au cours des années 1960 est illustrée par plusieurs indicateurs. Le taux moyen d'occupation était ainsi de 6,7 personnes par logement en 1966. 45 % du parc logement de la capitale était constitué d'une pièce unique et 30 % des logements n'avaient que deux pièces. Le branchement aux infrastructures ne dépassait pas 65 % pour l'eau et moins de 25 % pour l'assainissement (Chabbi, 2005). La médina, avec des densités de 550 habitants à l'hectare, était surdensifiée et le parc logement, du fait de l'« oukalisation »⁷, offrait des conditions d'habitat médiocres.

Cette situation incita l'État à définir dans les années 1970 et 1980 de nouvelles politiques publiques territorialisées (une première dans l'histoire du pays), destinées à faire face à la multiplicité des enjeux urbains et à attirer les investissements étrangers directs. Nous verrons comment le développement des projets urbains a renforcé durant cette période la légitimité des professionnels de la ville.

Entre 1970 et 1975, de nombreuses institutions publiques furent créées, parmi lesquelles trois agences foncières dotées de prérogatives de puissance publique, chargées d'aménager des terrains pour l'habitat (AFH), des zones industrielles (AFI) et des zones touristiques (AFT)⁸. Pour financer l'habitat, une caisse d'épargne-logement fut instaurée et la profession de promoteur immobilier privé fut instituée en 1974⁹. Parallèlement à la création de ces institutions, l'élaboration d'un plan directeur routier de la capitale, ainsi que la conception et la réalisation d'un nouveau mode de transport, le métro léger, furent confiées à des consultants internationaux et donnèrent lieu à la mise en place d'une Société du métro léger. Par ailleurs, l'établissement en 1981 d'une Agence de réhabilitation et de rénovation urbaines (ARRU) chargée d'engager

5. Du nom du parti du Néo-destour qui a lutté pour l'indépendance et est arrivé au pouvoir en 1956. Il est devenu Parti socialiste destourien en 1964, pour mieux souligner l'orientation socialiste du président Bourguiba.

6. En décembre 1964, des émeutes éclatent dans le Sahel contre la collectivisation des terres. Une tentative d'étendre le système des coopératives provoque aussi des émeutes chez les petits propriétaires de la même région en janvier 1969. Cf. notamment M. Toumi (1979) et N. Borsali (2008).

7. Expression issue du terme « oukala », désignant un logement occupé par plusieurs ménages.

8. L'AFH, l'AFI et l'AFT ont chacune aménagé plusieurs centaines d'hectares de zones résidentielles, industrielles ou touristiques dans le Grand Tunis, mais aussi dans d'autres régions du pays.

9. Cf. l'article de H. Ben Othman Bacha dans le présent ouvrage p. 209.

des actions de requalification et de réhabilitation des quartiers d'habitat spontané, sanctionnait l'abandon des opérations de démolition des gourbivilles suite aux pressions sociales des années 1970 (nous y reviendrons). Il s'agissait de prendre en compte, comme le recommandaient depuis plus d'une dizaine d'années les experts tunisiens et en particulier ceux de l'ASM, des populations jusqu'alors restées en marge de l'action et du développement urbains.

La multiplication de ces organismes a permis la constitution rapide d'un corps de professionnels de l'urbain dans le secteur public : elle a en effet entraîné le recrutement, entre les années 1970 et 1980, de plus d'une cinquantaine d'urbanistes et de spécialistes de l'aménagement et de la planification, formés en majorité à l'étranger (tandis que pas plus d'une dizaine d'urbanistes évoluaient alors dans le secteur privé). Le rôle effectif de ces experts dans la définition et la mise en œuvre des politiques urbaines jusqu'à la fin des années 1990 s'explique notamment par leur proximité institutionnelle avec les instances de décision, comme l'illustre le cas du District de Tunis.

Des spécialistes de l'urbain au cœur des processus de décision : l'exemple du District de Tunis

Bien qu'au niveau ministériel, une direction de l'Aménagement du territoire ait alors été créée, les nombreuses initiatives mises en œuvre dans le champ de l'urbain en Tunisie à partir des années 1970 nécessitaient à l'échelle de la capitale une mise en cohérence des projets et une vision prospective que seul un organe de coordination était en mesure de gérer. La Banque mondiale parvint à convaincre le gouvernement tunisien de créer en 1972 un District de Tunis chargé de la planification et de la mise en cohérence des actions de développement et des projets urbains.

Celui-ci comprenait une vingtaine de cadres tunisiens de formations variées, ainsi qu'une dizaine de consultants français et britanniques. En raison du caractère stratégique de la mise à niveau du Grand Tunis, un conseil supérieur du District de Tunis composé d'une douzaine de ministres ¹⁰ a été institué sous la présidence du Premier ministre (tandis que le Directeur général du District en assurait le secrétariat). Réuni deux fois par an, ce conseil était chargé de l'examen et de l'approbation des grands projets urbains. Saisi par le District de Tunis, il prononçait son arbitrage en cas de désaccords entre différents opérateurs publics.

À l'échelle régionale, le District était géré par un conseil d'administration présidé par le gouverneur de Tunis et composé des maires du Grand Tunis. Le conseil supérieur du District était saisi par l'organe technique en cas de divergences sur certains projets engagés par d'autres institutions publiques et les décisions prises par le conseil supérieur du District étaient précédées par des notes et des études transmises par l'équipe technique.

10. Soit 60 % des membres du gouvernement.

Le rapport d'orientation du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) du Grand Tunis, qui comportait un diagnostic et deux scénarios de développement, fut soumis en 1976 au conseil supérieur du District. Dans ce rapport d'orientation, le District optait pour un développement urbain du Grand Tunis limité au bassin naturel (encadré par le Djebel Nahli et le Djebel Ammar), le scénario basé sur le développement de villes satellites ayant été jugé trop coûteux. Concernant l'habitat spontané, les experts du District prônaient un remplacement de la politique de « débourbification », jugée « trop souvent inefficace et coûteuse »¹¹ par une politique de relogement sur des parcelles assainies sur lesquelles les bénéficiaires pourraient édifier eux-mêmes et par étapes leur propre logement. Conçue à grande échelle, cette politique était susceptible, d'après les professionnels du District, d'ouvrir « la possibilité de ralentir le processus d'habitat spontané ». Cette recommandation fut cependant rejetée dans un premier temps par le conseil supérieur¹².

Bien que toutes les options préconisées par le District n'aient pas été adoptées par les acteurs politiques, l'appartenance de l'institution à l'appareil d'État – le District avait pour tutelle le ministère de l'Intérieur – a favorisé la traduction de nombre de recommandations en projets concrets. Préconisé par le Plan régional d'aménagement (PRA)¹³ réalisé par le District en 1977, le rééquilibrage nord-sud du Grand Tunis prévoyait le développement d'un pôle d'urbanisation au sud de Tunis où étaient concentrées les zones d'emplois (tandis que les zones résidentielles étaient polarisées au nord) : il s'agissait de réduire à l'échelle de l'agglomération les déplacements domicile-travail. Le projet a pourtant été refusé par l'Agence foncière de l'habitat (AFH), dont 83 % des réserves foncières étaient à l'époque concentrées au nord de la capitale¹⁴ [, alors même que, durant les années 1970 et 1980, les quartiers de moyen standing d'El Menzah VI à IX avaient été édifiés grâce à l'offre foncière de l'AFH dans cette partie de l'agglomération. L'AFH était d'autant plus réticente à investir au sud de Tunis que la zone sud était peu valorisée dans l'imaginaire citoyen et que l'agence craignait que la demande ne soit insuffisante pour rentabiliser l'opération¹⁵.

11. « Les logements offerts sont trop chers et suréquipés par rapport aux besoins de la population qui ne peut faire face aux dépenses de gestion et d'entretien » Cf. District de Tunis, *Rapport d'orientation du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme*, décembre 1975.

12. Elle a cependant inspiré à partir de 1979 la politique de réhabilitation et d'équipement des quartiers spontanés mise en place par les pouvoirs publics et confiée à l'ARRU après les manifestations du 26 janvier 1978 (cf. *infra*).

13. Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du Grand Tunis (SDAU) perdit sa dénomination française pour être renommé en 1977 Plan régional d'aménagement (PRA).

14. Et plus particulièrement au nord de la voie X 20, où l'AFH lancera finalement après 1990 la construction du quartier Ennasr.

15. Pour une analyse plus détaillée, cf. H. Ben Othman (2004).

Le caractère multisectoriel du District de Tunis lui a permis de s'affranchir d'une logique d'équilibre financier placée au cœur des stratégies d'intervention de l'AFH ¹⁶. Il a largement participé à asseoir son autorité technique sur le développement urbain de la capitale. Le projet du PRA nécessita l'arbitrage du Premier ministre et du conseil supérieur, qui imposèrent finalement à l'AFH la réalisation de l'opération d'habitat d'El Mourouj au sud de la ville, quartier qui compte aujourd'hui près de 100 000 habitants.

D'autres exemples illustrent le poids politique joué par les professionnels du District, dont les diagnostics ont sensiblement influencé la décision publique en matière de fabrication de la ville dans les années 1970. Ainsi, le PRA ayant prévu une armature de centres régionaux au nord, au sud et à l'ouest du Grand Tunis pour dédensifier « l'hypercentre », le centre urbain nord fut localisé par le District sur un terrain de 90 ha. Celui-ci appartenait cependant au ministère de l'Agriculture, qui le réservait à un lotissement d'habitat destiné à ses cadres. Face au refus du ministère de réserver cette zone au futur centre urbain, l'arbitrage du Premier ministre (président du conseil supérieur du District) fut sollicité. Il se prononça en faveur des recommandations du District : le centre urbain nord qui abrite des bureaux, des banques, des ambassades, une Cité des sciences etc. est actuellement en voie d'achèvement.

Le rattachement du District aux instances décisionnelles centrales et sa mise sous tutelle du ministère de l'Intérieur ont donc favorisé la traduction politique des recommandations des professionnels de l'urbain dans les années 1970 et au début des années 1980. La participation des experts tunisiens à la fabrication de la ville par le biais des études techniques était pour autant loin d'être systématique, dans un contexte où la décision restait très centralisée.

Entre 1978 et 1984, les actions de coordination du District de Tunis devinrent plus complexes, lorsqu'il fallut harmoniser les Plans d'aménagement urbain (PAU) des communes ¹⁷ avec le Plan régional d'aménagement du Grand Tunis (PRA). Les enjeux fonciers étaient importants et les communes projetaient des surfaces urbanisées bien supérieures à leurs besoins. Ainsi, ce qui était défini dans le plan régional comme espace agricole correspondait parfois dans les plans d'aménagement communaux à des zones urbaines.

Ce travail de mise en cohérence, de même que le projet d'aménagement des décharges contrôlées, le tracé du métro léger de Tunis, l'implantation du marché de gros et les actions dans les quartiers d'habitat spontané, constituèrent de véritables instruments et terrains d'expérimentation et de formation pour les équipes du District et les opérateurs mis en place à partir du milieu des années 1970.

16. Il en va de même des autres organismes sectoriels que sont les agences foncières industrielle (AFI) et touristique (AFT).

17. Équivalent en France des plans locaux d'urbanisme (PLU).

La mobilisation corporative des urbanistes tunisiens

Les années 1970-1980 furent donc caractérisées par de nouvelles formes de coopération entre corps techniques, institutions et responsables politiques. Jouissant d'une certaine légitimité et d'une certaine visibilité, amenés à travailler en équipe et à dialoguer avec les professionnels des différents organismes publics qui prenaient en charge le développement urbain, certains spécialistes de la ville ont cherché à la fin des années 1970 à s'organiser pour mieux structurer la profession d'urbaniste (Chabbi, 2009b).

Face aux difficultés administratives rencontrées pour créer une association en Tunisie, cinq urbanistes¹⁸ ont d'abord adhéré en 1978 à l'Association internationale des urbanistes (AIU). La délégation tunisienne ainsi créée fut la première délégation arabe constituée à l'AIU. Cette adhésion sera suivie par l'organisation à Tunis en 1981, pour la première fois dans un pays africain et arabe, du Congrès mondial de l'AIU sous le thème de la formation en urbanisme. La mobilisation des urbanistes tunisiens et la mise à disposition des moyens importants du District de Tunis permirent d'accueillir 120 urbanistes¹⁹ venus du monde entier.

Le succès de cette manifestation et la reconnaissance internationale qui en résulta constituèrent des moyens de pression efficaces face aux pouvoirs publics, qui autorisèrent en 1982 la création de l'Association tunisienne des urbanistes (ATU) : tablant sur la diversité des profils au sein de leur profession, les urbanistes avaient opté dès le départ pour la création d'une association et non celle d'un ordre professionnel. L'ATU comptait une cinquantaine de membres en 1982 ; ils sont 180 en 2009, dont la moitié ont moins de 35 ans. D'après les archives de l'ATU, une majorité d'adhérents sont diplômés en urbanisme (60 %), les autres se répartissent entre les architectes pratiquant l'urbanisme (30 %) et les spécialistes présentant des parcours plus variés – géographes, ingénieurs (10 %).

En dépit de ce succès, l'association ne parviendra pas, durant ses dix premières années d'existence, à créer de filière de formation en urbanisme, enjeu pourtant décisif pour la consolidation de la profession. Plusieurs tentatives de mise en place d'un diplôme d'urbanisme lancées notamment en 1982 et 1985 par des membres de l'ATU enseignant à l'Institut technologique, d'art, d'architecture et d'urbanisme de Tunis, se sont heurtées à l'hostilité déclarée de certains enseignants d'architecture²⁰. Ce n'est qu'en 1992, dans le sillage de la réforme de l'ITAAUT, rebaptisée École nationale d'architecture et d'urbanisme (ENAU), qu'une post-graduation en urbanisme a été introduite avec la mise en place d'un Diplôme d'études approfondies (DEA) et d'un Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS).

18. Dont un urbaniste italien résidant depuis de nombreuses années en Tunisie.

19. Soit la moitié des adhérents de l'AIU.

20. Une première tentative infructueuse avait été menée en 1975 par d'anciens membres de l'ASM enseignant à l'ITAAUT.

Ainsi, la territorialisation des politiques publiques à partir du milieu des années 1970 a permis l'affirmation et la structuration d'un nouveau groupe professionnel. Leur insertion au sein de différents segments de l'État (administrations, ministères, agences publiques, services municipaux, etc.) a permis aux urbanistes de mieux faire valoir leurs diagnostics et recommandations au sein des instances de décision, mais aussi d'amorcer la pérennité du groupe à travers la mise en place d'une qualification spécifique de troisième cycle.

3. Mondialisation, nouvelles politiques urbaines et diversification des modes d'intervention des spécialistes de l'urbain (1990-2009)

Redéploiement des politiques urbaines et externalisation des études par les pouvoirs publics

La restructuration de l'État et du personnel politique au lendemain du 7 novembre 1987²¹ entraîna des changements notables dans le système de prise de décision. Les administrations sectorielles furent dessaisies de la fonction d'études qu'elles assuraient depuis 1960, au profit de bureaux d'études privés qui se multiplièrent à partir du début des années 1990. La fin (ou du moins la forte limitation) des études en régie entraîna le passage au privé de nombreux ingénieurs, urbanistes et autres spécialistes de l'urbain employés par le secteur public.

Cette décision a donc contribué à la restructuration de l'administration ; elle s'est notamment accompagnée d'un déplacement du centre de gravité de la prise de décision des administrations sectorielles vers la nouvelle équipe présidentielle : l'externalisation des études urbaines en faveur d'acteurs sans attaches institutionnelles au sein du secteur public intervient en effet dans un contexte de centralisation accrue de la décision. Le dessaisissement de l'administration en matière d'études et de conception de projets s'est ainsi traduit par la dissolution du District de Tunis en 1994 et son remplacement par une agence n'ayant aucune attribution de coordination, et chargée d'assister techniquement les communes du Grand Tunis.

C'est dans ce contexte que furent créés cinq à six bureaux d'étude d'urbanisme, ainsi que plusieurs dizaines de bureaux d'ingénieurs conseil dont les patrons étaient issus de l'administration tunisienne. Parallèlement à cette réorganisation des acteurs de la ville, un redéploiement des politiques urbaines fut entrepris à partir des années 1990 dans trois directions : systématisation de la réhabilitation des « quartiers populaires » ; développement de nouveaux

21. Le 7 novembre 1987, le Premier ministre Zine El Abidine Ben Ali déclarait l'incapacité à exercer du Président Habib Bourguiba, pour raison de santé. En application de l'article 57 de la Constitution, il prenait en charge la présidence de la République.

instruments de planification ; recherche d'investissements directs étrangers pour la réalisation de grands projets urbains.

La réhabilitation des quartiers populaires

Après avoir procédé au cours des années 1960 à la démolition des gourbivilles, l'État a toléré au cours des années 1970 l'existence des quartiers spontanés. Les événements du 26 janvier 1978 l'ont cependant contraint à engager leur réhabilitation²². Conscients de l'impact grandissant du mouvement islamiste sur les quartiers non réglementaires²³, les pouvoirs publics cherchaient à limiter son emprise à travers le lancement en 1990 du premier Programme national de réhabilitation des quartiers populaires (PNRQP). Celui-ci a été engagé suite à la réorganisation du financement de l'habitat, qui avait jusqu'alors principalement bénéficié aux classes moyennes. Tandis que l'État consacrait près de 55 % des financements publics de l'habitat aux classes moyennes au milieu des années 1970²⁴, cette proportion a été ramenée graduellement à 12 % entre 1980 et 2005 sous l'effet de trois facteurs conjugués : la transformation de la Caisse nationale d'épargne logement (CNEL) en Banque de l'habitat d'une part, le recours au crédit bancaire d'autre part, et enfin le développement de la promotion immobilière privée.

L'agence en charge de la réhabilitation urbaine (ARRU) a été le maître d'ouvrage délégué des PNRQP pour le compte des communes, les études étant confiées à divers bureaux d'études privés. Si des programmes d'équipement des quartiers spontanés en infrastructures collectives avaient été inaugurés dès 1978 dans six quartiers, les nouveaux projets engagés en 1992 se distinguent par le nombre des quartiers visés. Le PNRQP 1 a ainsi concerné 221 quartiers, tandis que les PNRQP 2 et 3²⁵ ont bénéficié à un peu moins de 500 quartiers. La consécration de l'expression « quartiers populaires » sous la présidence de Ben Ali illustre la volonté de revaloriser les quartiers construits en marge des règlements d'urbanisme.

La multiplication des études urbaines dans le cadre de la mise en place de nouveaux documents d'urbanisme

À partir de 1992, des réaménagements institutionnels se traduisent par la création du ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, et par la promulgation en 1994 du Code de l'aménagement du territoire et de

22. Suite à une grève générale annoncée par le mouvement syndical et à laquelle le gouvernement était opposé, des jeunes venus de la périphérie de Tunis ont investi les rues de la capitale. La répression fit plusieurs dizaines de morts et de blessés, tandis que la disparition des gourbivilles de Tunis devenait une priorité. D'abord envisagé, le transfert des populations des gourbivilles à 30 km à l'ouest de la capitale fut vite abandonné en raison du coût de l'opération. Le gouvernement fut alors contraint d'opter pour les solutions de réhabilitation préconisées dès le milieu des années 1970 par le District.

23. Lors des élections législatives de 1989, les islamistes auraient obtenu 10 % des voix. Certaines sources de l'opposition politique estiment que les résultats réels étaient bien plus importants.

24. Cf. 8^{ème} Plan de développement économique.

25. Financés à 70 % par des prêts de l'Agence française de développement (AFD).

l'urbanisme (CATU) qui a défini les principaux instruments de planification urbaine. L'intégration des injonctions du développement durable et la mise en place d'une batterie d'instruments inspirés du modèle français pour piloter l'action urbaine visent à rassurer les investisseurs, mais également à convaincre les bailleurs de fonds internationaux de l'intérêt de financer le développement urbain tunisien. À partir de 1995, une vingtaine de Schémas directeurs d'aménagement (SDA) d'agglomérations et de zones sensibles du point de vue environnemental firent l'objet d'appels nationaux. D'autres consultations relatives à l'élaboration d'atlas de région ou d'études d'évaluation firent également l'objet d'appels d'offres. Par ailleurs, les appels d'offres relatifs aux Plans d'aménagement urbains (PAU) de plus de 150 communes furent lancés à la même période.

Le développement des instruments de la planification urbaine a donc favorisé la création d'un milieu compétitif d'urbanistes tunisiens familiarisés avec des études et des évaluations diversifiées²⁶. D'après nos calculs, une dizaine de bureaux d'études ont, entre 1990 et 2005, réalisé plus de 800 études et sont devenus de ce fait une source d'information notamment pour les chercheurs. Le rôle des urbanistes tunisiens a été d'autant plus légitimé qu'ils ont été reconnus dans certains textes comme des professionnels incontournables du développement urbain: Ainsi, dans certains appels d'offres lancés par la Direction générale de l'aménagement du territoire, les conditions contractuelles spécifiaient que le chef de projet devait impérativement être urbaniste. Cette précision concernait principalement les SDA. En revanche, dans le cas des appels d'offres portant sur les plans d'aménagement urbain des communes (élaborés par une Direction de l'urbanisme composée essentiellement d'architectes), le profil du chef de projet n'était le plus souvent pas spécifié.

Par ailleurs, nombre d'études importantes comme le Schéma directeur d'aménagement du territoire national (SDATN) et le SDA du Grand Tunis firent l'objet d'appels d'offres internationaux. Le SDATN fut remporté par le bureau d'études tunisien Dirasset qui s'associa à un bureau français (Groupe Huit) et à un bureau d'études allemand (IGIP). Le SDA du Grand Tunis fut remporté par deux bureaux d'études tunisiens, Urbaconsult et Uram, qui s'associèrent à un bureau d'études anglais (Brammah). Aussi la mise en place d'instruments de planification ambitieux a-t-elle favorisé la collaboration des bureaux d'études locaux nouvellement créés avec des bureaux d'études étrangers reconnus à l'échelle internationale, encourageant la diffusion de connaissances et de compétences parmi les experts tunisiens et participant à leur légitimation professionnelle au-delà des frontières tunisiennes. Plusieurs bureaux d'études tunisiens sont amenés à travailler régulièrement dans d'autres pays du Maghreb (Algérie, Maroc), mais aussi dans des pays d'Afrique subsaharienne.

26. Ainsi, des études d'environnement ont été instaurées, comme les études sur le littoral lancées par l'Agence de protection et d'aménagement du littoral (APAL) créée en 1995. Le développement de ce nouveau type d'études permit aux différents spécialistes de l'urbain d'élargir leurs champs de compétences.

En dépit de cette reconnaissance professionnelle et du volume des études produites, le nouveau statut des urbanistes, devenus prestataires de services, a singulièrement réduit leur capacité d'influence sur la prise de décision politique. Depuis les années 1990, les urbanistes tunisiens n'ont guère joué qu'un rôle de médiateurs anonymes dans la construction d'un référentiel des politiques urbaines. En effet, les diverses administrations maîtres d'ouvrage des études et responsables de leur suivi peuvent utiliser de manière discrétionnaire les documents élaborés par les bureaux d'étude, des dispositions contractuelles interdisant à ces derniers l'utilisation ou la publication des études qu'ils ont réalisées.

Le développement de grands projets financés par des investisseurs étrangers : des professionnels locaux évincés de la fabrique de la ville ?

Ces administrations ont cependant le plus souvent constitué de simples courroies de transmission des études considérées comme stratégiques vers les conseillers de la présidence de la République, qui ont pour tâche de traiter certains dossiers destinés à faire l'objet d'annonces officielles. Les différentes étapes débouchant sur l'annonce officielle d'un projet peuvent ainsi nécessiter plusieurs années : il s'agit pour le pouvoir de ménager des effets d'annonce en lien avec l'agenda politique. À titre d'exemple, l'option de densification des tissus urbains a été proposée en 1996 dans le rapport de première phase du SDA du Grand Tunis. Elle a été annoncée comme une décision importante à partir de 2000. De même, dans le deuxième volume du SDA du Grand Tunis, les planificateurs estimaient que l'agglomération avait vocation à devenir un « pôle relais international de services ».

Cette option proposée en 1997 s'est traduite par la recherche d'investissements directs étrangers (IDE). En dépit des politiques déployées à partir du milieu des années 1970 pour rendre plus attractives les grandes villes tunisiennes pour les investisseurs étrangers, les IDE ne dépassaient pas, en 1989, 700 à 800 millions de dinars ²⁷. L'aménagement du lac nord de Tunis ayant été réalisé avec des investissements saoudiens et la participation de l'État tunisien, il a permis l'assainissement du plan d'eau, ainsi que l'aménagement de nouveaux quartiers de haut standing sur les berges du lac ²⁸. La réussite de cette expérience réalisée au cours des années 1980 a incité les pouvoirs publics à rechercher des investisseurs des pays du Golfe. Ceux-ci furent au milieu des années 2000 les principaux promoteurs de grands projets urbains conçus par des bureaux d'étude internationaux (mais dont l'État ne sera plus co-actionnaire). Ces grands projets apparaissent disproportionnés par rapport au contexte local. Le projet de Sama Dubaï implanté sur un terrain de 830 ha cédé par l'État tunisien au dinar

27. L'équivalent de 400 millions d'euros.

28. Cf. à ce sujet le travail de P-A. Barthel (2006).

symbolique²⁹ prévoit ainsi la réalisation de 26 millions de m² plancher, nécessitant un investissement de 14 milliards de dollars sur une période de quinze ans.

L'évaluation et la validation des grands projets ont été confiées à une structure *ad hoc*. La création de cette commission permet d'éviter les lenteurs inhérentes à l'approbation de projets urbanistiques complexes et variés par les circuits administratifs traditionnels. Elle permet également de mettre à l'abri ces projets des appréciations critiques que pourraient exprimer les professionnels tunisiens en garantissant le plus longtemps possible la confidentialité de leur contenu. À titre d'exemple, le projet Tunis Sport City financé par le promoteur émirati Boukhater a longtemps été considéré comme un projet d'équipements sportifs comprenant un stade de football et une académie internationale de golf. Les autres composantes du projet sont très inspirées du modèle d'urbanisme anglo-saxon (la composante immobilière prévoit par exemple la réalisation d'une cinquantaine d'immeubles dont la moitié en R+30). Elles n'ont été révélées que fin 2006 par la presse locale alors que les premiers contacts avec les investisseurs et les premières ébauches du projet dataient de 2004, les urbanistes tunisiens n'étant guère mieux informés que les journalistes en la matière³⁰.

À l'exception de deux bureaux d'ingénierie importants (la SCET-Tunisie et STUDI), sollicités pour certaines tâches de conception, les urbanistes tunisiens n'ont pas été sollicités pour discuter de ces projets. Aussi la coexistence de projets « locaux » inscrits dans le cadre de la planification urbaine avec les grands projets d'urbanisme traduit-elle une double exigence de régulation sociale basée à la fois sur la recherche d'une légitimité (avec par exemple les programmes de réhabilitation des quartiers populaires) et d'une régulation économique basée sur la captation des financements internationaux.

Comparées aux années 1970-1990 caractérisées par une implication importante des professionnels de l'urbanisme dans les projets alors réalisés, les vingt dernières années traduisent de nouveaux modes de faire la ville qui sont à l'origine du confinement des experts locaux de l'urbanisme dans des tâches de planification urbaine traditionnelle. L'absence d'implication de ces spécialistes dans les grands projets urbains traduit la prééminence des modèles anglo-saxons d'urbanisme imposés par les promoteurs de ces projets. Elle semble par ailleurs invalider toute forme de régulation par des logiques économiques internes, dans la mesure où les prix des produits proposés sont très supérieurs aux prix locaux de l'immobilier : le prix de 4 000 dinars/m² annoncé par le promoteur émirati Boukhater est trois fois supérieur aux tarifs pratiqués pour des appartements de haut standing par les promoteurs locaux.

29. Le terrain gagné sur la mer a nécessité des coûts d'aménagement de plus de 100 millions de dinars (48 millions d'euros). En échange, les investisseurs doivent équiper la zone en infrastructures, réaliser les équipements et l'habitat.

30. Pour plus de détails, cf. M. Chabbi (2008).

Les pratiques du projet tendent ainsi en Tunisie à « entériner les hiérarchies socio-économiques en vigueur » à une échelle internationale qui apparaît déconnectée des réalités nationales et qui échappe « à toutes visées volontaristes et égalitaristes (qui constituaient pourtant la raison d'être de l'urbanisme) » (Genestier, cité par Pinson, 2009, 143).

Conclusion

L'expérience des premières années de l'ASM montre qu'en l'absence de politique publique impulsée par le centre, les acteurs techniques ne sont pas en mesure de participer aux décisions des acteurs politiques. L'expérience de réhabilitation du centre historique de Tunis, bien que reconnue à l'échelle internationale – mais en décalage par rapport aux politiques publiques de l'époque – n'a pas permis d'impulser une politique globale de mise en valeur de la médina de Tunis. Les blocages rencontrés par le projet Tunis-Carthage et le désintérêt manifesté par les décideurs à l'égard de « l'intégration de l'héritage ³¹ » s'expliquent notamment par la prédominance des politiques sectorielles et l'a priori moderniste de l'élite politique.

L'expérience de l'ASM a cependant permis la formation d'un premier groupe de spécialistes locaux de l'urbain reconnus à l'international, qui ont fait partager aux générations suivantes de professionnels leur engagement en faveur de la réhabilitation des médinas et des quartiers spontanés – option finalement entérinée une dizaine d'années plus tard dans un contexte où les populations urbaines pauvres apparaissaient comme un enjeu politique pour le pouvoir. Le développement des projets urbains dans le sillage du redéploiement des politiques publiques, à partir de la deuxième moitié des années 1970, a renforcé la légitimité des professionnels de la ville. La définition de politiques urbaines variées en matière d'habitat, de transports, de planification urbaine, etc. a favorisé l'émergence de nouvelles compétences qui se sont essentiellement déployées au sein des nouveaux établissements publics mis en place. Ces professionnels ont bénéficié, de par leur statut, d'une proximité aux décideurs qui leur a permis d'influer souvent directement sur l'action publique. Leur concentration dans l'administration, en permettant la multiplication des échanges entre spécialistes de l'urbain, a par ailleurs joué en faveur de la structuration corporative des professionnels au sein de l'Association tunisienne des urbanistes.

À partir du début des années 1990, la mise en place d'une politique systématique de réhabilitation des quartiers populaires traduit une exigence de régulation sociale (Chabbi, 1999). Celle-ci vise à éviter que les couches populaires ne basculent dans le camp du mouvement islamiste, et s'accompagne par ailleurs d'un véritable redéploiement de la planification

31. Thème du colloque organisé en 1992 par l'ASM pour commémorer son 25^{ème} anniversaire.

urbaine à l'échelle de l'ensemble du territoire. La multiplicité des plans d'aménagement urbains à l'échelle des communes et des schémas directeurs d'aménagement pour les villes, ainsi que la réalisation du Schéma directeur du territoire national, traduisent une volonté de davantage structurer le développement urbain. Le redéploiement de ces deux composantes, réhabilitation des quartiers populaires et planification urbaine, a permis la mise à niveau de certains secteurs et zones du territoire. Parallèlement à ces redéploiements, la recherche d'investissements directs étrangers pour les grands projets immobiliers constitue une troisième orientation des politiques urbaines tunisiennes qui a contribué à marginaliser les spécialistes locaux de l'urbain. L'urbanisme tunisien se caractérise aujourd'hui par une sorte de dualité entre actions à finalité interne, laissées aux bons soins des professionnels locaux, et actions à finalité internationale, majoritairement accaparées par des praticiens étrangers. Paradoxalement, cette nouvelle configuration liée à l'ambition de la Tunisie de mieux participer à la mondialisation aboutit à une dépossession des experts nationaux de tout un pan de la fabrication des villes.

Bibliographie

- Abdelkafi Jellal, 1989, *La Médina de Tunis*, Tunis, Alif-Éditions de la Méditerranée.
- Barthel Pierre-Arnaud, 2006, *Tunis en projet(s) la fabrique d'une métropole au bord de l'eau*, Rennes, Presses universités de Rennes.
- Ben Othman Hend, 2004, « Production foncière, rôles et logiques des acteurs : cas de l'opération d'Ennasr II à Tunis », Mémoire de mastère en urbanisme, ENAU, Tunis.
- Borsali Nora, 2008, *Livre d'entretiens avec Ahmed Ben Salah : l'homme fort de la Tunisie des années soixante*, Tunis.
- Chabbi Morched, 1989, « État, politiques urbaines et habitat spontané. Le cas de Tunis 1960-1980 », in Kenneth Brown, Michèle Jolé, Peter Slugett, Bernard Hourcade, Claude Liauzu et Sami Zubaida (dir.), *État, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient*, Paris, L'Harmattan, 249-265.
- Chabbi Morched, 1999, « La réhabilitation des quartiers populaires : de l'intégration à la régulation », in Pierre Signoles, Galila El Kadi, Rachid Sidi Boumedine, *L'urbain dans le monde arabe : politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Éditions, 187-198.
- Chabbi Morched, 2005, *Processus d'urbanisation et politiques urbaines dans les pays du sud le cas de la Tunisie*, Diplôme d'habilitation à diriger des recherches

Morched CHABBI

- en urbanisme et aménagement de l'espace, vol. 1, rapport de synthèse, Université de Paris XII – Val de Marne, Institut d'urbanisme de Paris.
- Chabbi Morched, 2008, « Les grands projets urbains au Maghreb, fonctions et impacts », *Bulletin Villes en développement*, Paris, ISTED, octobre, n° 81-82, 10-12.
- Chabbi Morched, 2009a, « Politiques urbaines et régulations en Tunisie. Le cas du Grand Tunis », in Julien Le Tellier et Aziz Iraki (coord.), *Habitat social au Maghreb et au Sénégal. Gouvernance urbaine et participation en questions*, Paris, L'Harmattan, 131-148.
- Chabbi Morched, 2009b, « Être aujourd'hui urbaniste en Tunisie et au Maghreb », in Pierre Robert Baduel (dir.), *La ville et l'urbain dans le Monde arabe et en Europe*, Paris, Maisonneuve & Larose/IRMC, 157-168.
- Monastiri Taoufik, « Chronique sociale et culturelle, Tunisie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1972.
- Muller Pierre, 2000, *Les Politiques publiques*, Paris, PUF, (Que sais-je ?).
- Mohsen Toumi, 1978, *Tunisie : pouvoirs et lutte*, Paris, Le Sycomore.
- Pinson Gilles, 2009, *Gouverner la ville par projet – Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Souami Taoufik, 2006, « Émergences des professionnels locaux de l'urbanisme », in Taoufik Souami et Éric Verdeil (dir.), *Concevoir et gérer les villes. Milieux d'urbanistes du sud de la Méditerranée*, Paris, Économica, 13-63.
- Steinebach Michel, 1973, *Initiation à l'urbanisme*, Cours introductif au séminaire animé par l'équipe interdisciplinaire du projet Tunis-Carthage – ASM – UNESCO, Tunis, ronéoté 128 p.